



Acquisition et construction d'une maison en VEFA

Par **fario007**, le **26/10/2013** à **22:39**

bonsoir,

nous venons d'acquies une maison en VEFA - au second appel de fonds l'attestation de la situation de travaux de l'architecte jointe à cet appel de fonds s'est avérée fautive - de plus l'assurance DO annexée à l'acte de vente du notaire est nulle puisque que le courtier qui a délivré celle-ci s'est enfui avec la caisse sans reverser la cotisation à l'assurance !!!!!idem pour la garantie décennale ---- nous voulons discuter une remise de prix mais cela paraît impossible au regard du financement - de plus les travaux sont bien loin d'être acceptables malgré les 90 000 € déjà versés lors du 1^{er} appel de fonds,

aussi y a-t-il moyen d'inciter la banque à payer directement des artisans plus honnêtes pour terminer les travaux dans de bonnes conditions -